

Accueil de loisirs les FILOUS

Fiche de renseignements pour l'année 2018

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____ Sexe : _____

Adresse exacte : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Ecole de : _____ classe : _____

Nom, prénom, numéros de téléphone des responsables légaux de l'enfant :

Responsable légal A _____ Responsable légal B _____

Portable : _____ travail : _____ Portable : _____ travail : _____

Tél domicile : _____ e-mail : _____@_____

Coefficient de ressources du foyer : _____

Je souhaite qu'ADAPTE 95 m'envoie le planning d'activités par mail : Oui ☐ Non ☐

N° Allocataire CAF : _____ Régime général ☐ Régime agricole ☐

Compagnie d'Assurance : _____ N° de police responsabilité civile : _____

Adresse : _____ *(Joindre impérativement une copie de l'attestation d'assurance)*

Afin de pouvoir vous contacter en cas de problème

Nom et adresse de l'employeur (père) : _____

Nom et adresse de l'employeur (mère) : _____

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Vaccinations

Merci de joindre impérativement une copie du carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical de manière permanente ou est amené durant l'année à en suivre.....**OUI / NON**

ATTENTION : Si votre enfant suit un traitement, une ordonnance en cours de validité est obligatoire. Elle est à joindre aux médicaments et à remettre au directeur. (Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).

ALLERGIE : ASTHME **OUI / NON** MÉDICAMENTEUSE **OUI / NON** ALIMENTAIRE **OUI / NON** AUTRE _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : _____

Cadre réservé à ADAPTE 95			
Vaccins	Oui	Non	derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépatite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) **en précisant les dates et les précautions à prendre.**

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses (auditives, dentaires) etc... **précisez :**

Votre enfant suit un régime alimentaire particulier, précisez : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (à remplir si différent des personnes désignées comme responsables de l'enfant) :

NOM/Prénom _____ Tél. fixe : _____ portable : _____

Adresse _____

Nom du médecin traitant de l'enfant : _____ Tél : _____

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs Les FILOUS à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer la direction d'Adapte 95 de toute évolution médicale entre les sessions.

Date

Signature

AUTORISATIONS PARENTALES**Déroulement des activités**

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs y compris celles organisées hors de la commune.

☐ OUI ☐ NON J'autorise mon enfant à **participer aux activités baignade (piscine, base de loisirs, ...)**.

Mon enfant ☐ sait nager ☐ ne sait pas nager

☐ OUI ☐ NON J'autorise mon enfant à **voyager en transport collectif** (car, bus, train, voiture de l'association, ...)

☐ OUI ☐ NON J'autorise à ce que mon enfant **soit photographié ou filmé** dans le cadre de l'accueil de loisirs

☐ OUI ☐ NON J'autorise ADAPTE 95 et la CCVVS à utiliser pour ses différents supports de communication toute photographie ou vidéo sur laquelle mon enfant apparaît à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à son intégrité.

Sortie de l'enfant exclusivement pour les enfants habitants Villers en Arthies :

En cas d'indisponibilité d'un ou des parents, l'enfant aura la possibilité de rentrer seul à partir de 17 h.

☐ OUI ☐ NON J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir

☐ Tous les jours d'inscription ☐ Uniquement sur demande (*dans ce cas, un courrier devra être remis à l'arrivée de l'enfant le jour concerné*)

Heure de départ de l'enfant du centre de loisirs demandée par les responsables légaux : ____ h ____

Personnes autorisées à récupérer l'enfant le soir en cas d'indisponibilité des responsables légaux (1 personne minimum obligatoire !) :

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :

Nom/Prénom	Adresse	Commune	Téléphone

L'équipe de l'accueil collectif LES FILOUS se réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date

Signature

Accueil de loisirs les FILOUS

Règlement intérieur des vacances 2018

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille les enfants des 26 communes de la CCVVS pendant les vacances scolaires pour un temps de loisirs, sans hébergement. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

La structure fonctionne durant toutes les vacances scolaires sauf du 6 au 24/8/2018 et durant les vacances de fin d'année.

(Le centre fonctionne également durant les mercredis en période scolaire uniquement pour certaines communes de la CCVVS. Nous contacter pour connaître la liste des communes conventionnées)

Subventionné par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de Proximité du Val d'Oise dénommée ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir et à transmettre à Adapte 95 :

- **La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison** est à compléter et à transmettre lors de la première inscription de l'année en cours. Elle est valable pour toute l'année civile. **Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devra être signalé avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra demander un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé.

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, **toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner. Vous devez y joindre impérativement une copie du carnet de vaccination et de l'attestation d'assurance. (Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur les copies)**

- **Le bulletin d'inscription** est à renseigner et à transmettre à chaque nouvelle session de fonctionnement pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances). A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des places disponibles. Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.
Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.

L'inscription de votre enfant ne pourra être validée qu'à réception de ces deux documents accompagnés du règlement intérieur signé, des copies du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance et du paiement correspondant. Une cotisation annuelle à l'association de 2 € par famille (quelque soit le nombre d'enfants et de journées durant l'année civile) sera incluse dans votre première facturation de l'année.

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas. Il est souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.

En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Attention, toute annulation faite à moins de 8 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale*). Que le délai d'annulation de 8 jours soit respecté ou non, le volume d'inscription minimum de 3 jours par enfant est à respecter et sera facturé.

* Toute annulation pour raison médicale devra être signalée à la direction du centre au plus tard le 1^{er} jour d'absence avant 9h30 en précisant la durée de l'absence (au 06 79 06 05 13). Dans ce cas, et sur présentation d'un certificat médical, seulement 3 € seront facturés correspondant au coût du repas de la première journée d'absence. Passé ce délai, même si présentation ultérieure d'un certificat médical, la totalité des jours d'absence sans information ou sans justificatif sera due et facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 durant les vacances scolaires (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents (*ou les enfants*) doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00. (La structure ne propose pas d'accueil à la demi-journée)

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00, heure à laquelle les activités « dirigées » débutent. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00.

Il est possible de récupérer les enfants à la fin des activités « dirigées » soit à partir de 16h30.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. (*cf. fiche de renseignements*)

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription (*photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier*).

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant le début de la session. Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : adapte@adapte95.org

Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs...*).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (*confortables, salissables, ...*) et à la météo du jour.

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. (**Pensez à renseigner impérativement sur la fiche de renseignements les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à récupérer votre enfant.** Une pièce d'identité pourra leur être demandée)

Pour tout renseignement : **ADAPTE 95** ☎ : **01.30.31.13.22** Fax : **01.30.31.08.11**

Par mail : adapte@adapte95.org ou **par courrier** : **ADAPTE 95 - 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE**

En période de fonctionnement : **Accueil de Loisirs de Villers en Arthies** ☎ **01 34 78 27 94** ou au **06 79 06 05 13**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date

Signature

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription AUTOMNE 2018

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre quotient de ressources 2018 (QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2017.

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenu imposable / (12 x nombre de parts)

Exemple : si revenu imposable = 28 000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28 000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS et n'a pas conventionné avec cette dernière

Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le quotient de ressources. Pour savoir si votre commune est partenaire de la CCVVS, vous pouvez contacter ADAPTE 95.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes							49,25 euros

Le bulletin d'inscription et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE.
- Sur place** : auprès de la **direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS** lors des permanences d'inscription.
- Auprès de la CCVVS** : 12 rue des frères Mongolfier, 95420 Magny en Vexin.

Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros, merci d'y joindre la **copie de l'avis d'imposition 2017** sur les revenus de 2016 afin de justifier de votre QR 2018.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
Merci d'en remplir un par enfant

Nom/Prénom de l'enfant		Date de naissance																																																																			
Période des Vacances de automne 2018 9 jours																																																																					
Inscriptions* accueil de loisirs		Inscriptions* accueil étendu																																																																			
<table border="1"> <tr> <th></th> <th>7h30 - 8h00</th> <th>18h30 - 19h00</th> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			7h30 - 8h00	18h30 - 19h00	lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			<table border="1"> <tr> <th></th> <th>7h30 - 8h00</th> <th>18h30 - 19h00</th> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			7h30 - 8h00	18h30 - 19h00	lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi		
	7h30 - 8h00	18h30 - 19h00																																																																			
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
	7h30 - 8h00	18h30 - 19h00																																																																			
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
<table border="1"> <tr> <th></th> <th>7h30 - 8h00</th> <th>18h30 - 19h00</th> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			7h30 - 8h00	18h30 - 19h00	lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			<table border="1"> <tr> <th></th> <th>7h30 - 8h00</th> <th>18h30 - 19h00</th> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>lundi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mardi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mercredi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>jeudi</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>vendredi</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			7h30 - 8h00	18h30 - 19h00	lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi			lundi			mardi			mercredi			jeudi			vendredi		
	7h30 - 8h00	18h30 - 19h00																																																																			
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
	7h30 - 8h00	18h30 - 19h00																																																																			
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					
lundi																																																																					
mardi																																																																					
mercredi																																																																					
jeudi																																																																					
vendredi																																																																					

Accueil de loisirs		Accueil étendu	
Coefficient de ressources		fait : 1 euro par matin 1 euro par soir	
tarif journalier :		nombre de matins x1€	
nombre de jours :		nombre de soirs x1€	
Total A		Total B	
TOTAL GENERAL (A + B + C*) :			
Banque			
N° de chèque à l'ordre d'ADAPTE 95			
Date		Signature	
Date de réception			